



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Décembre 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Décembre 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

16 Décembre 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Jeudi 22 Décembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 8<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL (18h10) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h10) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE (18h14) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX (19h08) - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Claude JERSIER ..... (20)

**REPRÉSENTÉS** : M. Fulbert MIROITE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE .....(03)

**ABSENTS** : - Mme Marylène ROCHEMONT – Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE – M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE .....(06)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Fabienne FARAJJE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..*

### D\_20221222\_89 MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D\_20221110\_68 DU 10 NOVEMBRE 2022

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 adopté par délibération n° D-20220825-63 du Conseil Municipal du 25 Août 2022
- VU le projet de décision modificative budgétaire n°1 présenté par Monsieur le Maire pour la Commune qui se traduit comme suit :



971-219711322-20230104-1-BF

Réception par le Préfet : 04-01-2023

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 04-01-2023

Séance du 22 Décembre 2022

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
011	60632	020	Fournitures de petit équipement	65 000,00
011	611	020	Contrat de prestation de service	46 000,00
011	615221	020	Bâtiments publics	70 000,00
011	615231	822	Voiries	80 000,00
011	61558	020	Entretien mobilier	14 000,00
011	6247	212	Transports collectifs	24 000,00
<b>Sous-Total 011</b>				<b>299 000,00</b>
67	6711	01	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00
<b>Sous-Total 67</b>				<b>1 000,00</b>
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>300 000,00</b>
<i>Recettes</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
73	7373	01	Octroi de mer (4%)	300 000,00
<b>Sous-Total 74</b>				<b>300 000,00</b>
			<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>300 000,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
2183	212 : Informatisation des Ecoles	212	Matériel informatique	40 000,00
2313	252: Réaménagement d'une portion de route dans le bourg	822	Construction	433 976,00
2313	223: Travaux de réhabilitation de certains bâtiments communaux	020	Construction	44 000,00
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>517 976,00</b>
<i>Recettes</i>				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
1321	224: Réfection voirie communale	822	Subvention ETAT (DETR 2022)	367 976,00
1323	251: Réhabilitation du plateau sportif du bourg	414	Subvention Département FAC 2021	60 000,00
1323	246: Rénovation de l'éclairage du Gymnase Félix Eboué	411	Subvention Département FAC 2021	90 000,00
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>517 976,00</b>



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE A L'UNANIMITE.**

**Article 1 :**

**D'AUTORISER** le comptable à passer les différentes écritures

**Article 2 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 22 Décembre 2022.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,**



**Jean-Louis FRANCISQUE**